



Charte fixant les modalités de recours aux moyens de télécommunication pour le fonctionnement des comités de sélection en vue du recrutement d'enseignants-chercheurs

E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
ENSI Poitiers *
I S A B T P *
LA PREPA DES INP

* écoles partenaires

- Vu le code de l'éducation, notamment dans son article L. 952-6-1 ;
Vu la loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités ;
Vu l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
Vu l'arrêté du 17 novembre 2008 fixant les modalités de recours aux moyens de télécommunication pour le fonctionnement des comités de sélection et pris pour l'application de l'article 9-2 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;
Vu l'avis du Comité technique de Bordeaux INP en date du 14/04/2020 ;
Vu l'avis du Conseil d'Administration de Bordeaux INP en date du 24/04/2020 ;



Préambule

La présente charte fixe les conditions de recours aux moyens de télécommunication pour le fonctionnement des comités de sélection (CDS) créés en vue du recrutement des enseignants-chercheurs.

Elle définit les moyens de télécommunication mis en place et précise la procédure à suivre par les membres des comités de sélection et les candidats aux recrutements.

1. Description des moyens disponibles à Bordeaux INP

Bordeaux INP offre aux membres des comités de sélection et aux candidats la possibilité de demander à participer à une réunion ou audition par visioconférence, dans une salle dédiée. Cette visioconférence doit obligatoirement s'effectuer dans les locaux d'un établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche ou un établissement administratif français (rectorat, consulat, ambassade) dans lesquels un technicien pourra aussitôt intervenir en cas de difficulté technique.

Le système utilisé par les membres ou candidats doit être compatible avec celui de Bordeaux INP et doit permettre de se connecter en visioconférence aux conférences du système RENAVisio proposé par RENATER. A titre indicatif, la liste de l'équipement disponible est précisée en annexe 1.

Seuls les moyens de télécommunication répondant aux normes de débit continu des informations visuelles et sonores et de fiabilité du matériel utilisé recommandées par le Ministère (arrêté du 17 novembre 2008) sont acceptés sous réserve qu'ils soient compatibles avec le système de Bordeaux INP.

Si le système ne permet pas de garantir les conditions de débit continu, de sécurité et confidentialité, de fiabilité du matériel, d'authentification, la visioconférence ne pourra valablement être mise en place.

Avenue des Facultés
CS 60099
33405 Talence cedex
Tram B "Arts et Métiers"
Tél. : 05 56 84 61 00
www.bordeaux-inp.fr





Pour la seule phase d'examen des candidatures, les membres du comité de sélection peuvent également utiliser une solution logicielle RENATER installée sur leur ordinateur sous réserve d'une configuration vérifiée et testée préalablement à la date de réunion. A titre indicatif, la liste des solutions logicielles RENATER est précisée en annexe 1.

Cette utilisation dérogatoire de solution logicielle peut être envisagée lorsqu'aucune salle de visioconférence n'est disponible dans les locaux d'un établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche et doit obligatoirement s'effectuer dans les locaux d'un établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche

Par exception, **pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19, l'obligation de la présence physique des candidats ou de tout ou partie des membres du comité de sélection n'est plus requise** quelle que soit l'étape de la procédure de sélection (examen des candidatures et audition des candidats).

Concernant la phase d'examen des candidatures, l'utilisation de solution logicielle RENATER n'est plus subordonnée à l'obligation de présence physique d'un établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche.

Concernant la phase d'audition, les membres et candidats devront obligatoirement se trouver dans les locaux d'un établissement d'enseignement supérieur et/ou de recherche ou un établissement administratif français (rectorat, consulat, ambassade) ce qui permettra de garantir leur identité.

2. Procédure de mise en place d'une visioconférence

2.1 Demande de visioconférence

La visioconférence peut être demandée par :

- Les membres du comité de sélection ;
- Les candidats convoqués à une audition pour un poste à Bordeaux INP.

y compris dans le cas d'une réunion de comité de sélection dans des conditions dérogatoires pour la seule phase d'examen des candidatures.

La demande d'organisation de visioconférence devra être faite selon la procédure suivante :

- La personne souhaitant obtenir une visioconférence fait parvenir une demande au président et référent Bordeaux INP du comité de sélection au plus tard 8 jours avant la date de la visioconférence en précisant les coordonnées d'un technicien de l'établissement où il se trouve ;
- Le référent Bordeaux INP du comité de sélection, sous couvert du président du comité de sélection, transmet la demande dès réception au technicien Bordeaux INP en indiquant les date, horaire et site(s) distant(s) concerné(s).
- Le technicien de Bordeaux INP et de(s) l'autre(s) établissement(s) se mettent en contact pour effectuer des tests et transmettent leur avis sur la faisabilité technique de la visioconférence au président et référent Bordeaux INP ;
- Ces derniers informent le demandeur de leur décision d'accepter ou non la visioconférence.



E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I Poitiers *
I S A B T P *
LA PREPA DES INP

* écoles partenaires



Les formulaires de demande de visioconférence sont disponibles en annexe 2 et 3 de ce document.

Pour permettre d'effectuer les tests, il est impératif que la demande soit transmise dans les délais.

2.2 Tests

Il conviendra d'indiquer dans la demande les coordonnées d'un technicien compétent avec lequel le technicien de Bordeaux INP pourra se mettre en contact pour réaliser les tests techniques. Des tests seront réalisés par les techniciens des 2 sites afin de s'assurer du bon fonctionnement et de la compatibilité des équipements.

Si un système de visioconférence est disponible à la date demandée et si les tests réalisés par le technicien de Bordeaux INP sont concluants, le référent et le président du comité de sélection seront informés de l'acceptation de sa demande.

Si les tests réalisés sont négatifs, les président et référent Bordeaux INP seront informés de l'impossibilité d'organiser une visioconférence. Les membres du comité devront alors se réunir selon les règles classiques relatives aux comités de sélection.

En cas de doute sur la qualité de la visioconférence, les président (s'il est sur site) et référent Bordeaux INP seront invités à prendre connaissance, lors des tests, du fonctionnement de l'installation. Ils pourront alors décliner l'offre s'ils jugent que les moyens mis à disposition ne permettent pas de réaliser le comité de sélection dans de bonnes conditions.

2.3 Support technique

Un technicien de Bordeaux INP devra être disponible en cas d'incidents ou de questions techniques qui surviendraient lors de la réunion du comité.

Le président (s'il est sur site) ou référent Bordeaux INP devra signaler dans le procès-verbal tout incident technique qui serait survenu. Il est conseillé, si possible, de joindre le rapport du technicien décrivant les difficultés rencontrées.

A ce titre, il se prononce sur tout dysfonctionnement susceptible de pénaliser les candidats, notamment en cas d'interruption prolongée de la visioconférence pour raison technique.

Avenue des Facultés
CS 60099
33405 Talence cedex
Tram B "Arts et Métiers"
Tél. : 05 56 84 61 00
www.bordeaux-inp.fr





2.4 Décompte des présents et des absents

Lors de la réunion, le président du comité signera la liste d'émargement et le procès-verbal en lieu et place du(des) membre(s) du comité de sélection qui y participe(nt) en visioconférence.

Le président du comité de sélection annexe au procès-verbal et à la liste d'émargement la demande de visioconférence des membres (s) et/ou candidat(s).

Le procès-verbal fait état des présents et réputés présents, de l'absence des personnes convoquées à la réunion et de la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion.

2.5 Modification de la règle de vote

Le recours à la visioconférence implique que le comité de sélection qui a recours à la visioconférence renonce au vote à bulletin secret. Les opérations de vote ne peuvent donc avoir lieu qu'à main levée.

2.6 Conservation des documents administratifs

L'établissement devra conserver tous les documents administratifs concernant la visioconférence pendant 1 an ou jusqu'au jugement définitif en cas de recours contentieux.

Les données à caractère personnel susceptibles d'être mentionnées sur ces documents administratifs sont à usage purement interne et ne font l'objet d'aucune communication, cession ou divulgation à des tiers, sauf tiers autorisés sur demande motivée au sens de la loi « Informatique et Libertés ».

3. Identification et confidentialité

3.1 Visioconférence demandée par un membre d'un comité de sélection

Le président du comité de sélection procédera à l'identification du ou des membres du comité de sélection qui assistera(ont) au comité de sélection en visioconférence.

3.2 Visioconférence demandée par un candidat postulant à un poste de Bordeaux INP

Le président du comité de sélection s'assurera que l'établissement accueillant le candidat a bien vérifié ses justificatifs d'identité. L'établissement distant doit s'engager à identifier le candidat et à veiller à ce que seules les personnes autorisées soient présentes dans la salle de visioconférence conformément à l'arrêté susvisé.



ANNEXE 1

moyens de visioconférence disponibles à Bordeaux INP (*)

à la date de signature de la présente charte

E N S C

E N S C B P

E N S E G I D

E N S E I R B

M A T M E C A

E N S P I M A

E N S T B B

E N S G T I *

ENSI Poitiers *

I S A B T P *

LA PREPA DES INP

* écoles partenaires



Salle du conseil P272 Bordeaux INP (24 personnes maximum)

Système de visioconférence Livesize Icon 600 (fonctionnement HD possible)

Ecran 56"

Caméra HD

Possibilité de partage de documents

Adresse IP : à préciser

Salle P201 ENSEIRB-MATMECA (6 personnes maximum)

Système de visioconférence Avaya XT430 (fonctionnement HD possible)

Ecran de 56"

Caméra HD

Possibilité de partage de documents

Adresse IP 147.210.19.38

Salle P031/034 ENSEIRB-MATMECA (25 personnes maximum)

Système de visioconférence Avaya XT 4300 double affichage (fonctionnement HD possible)

2 écrans de 75

2 caméras HD

Possibilité de partage de documents

Adresse IP : à préciser

(*) Siège Bordeaux INP - Avenue des facultés 33400 Talence

ANNEXE 1Bis

Solutions logicielles de visioconférence RENATER

pour la seule phase d'examen des candidatures

à la date de signature de la présente charte

Avenue des Facultés

CS 60099

33405 Talence cedex

Tram B "Arts et Métiers"

Tél. : 05 56 84 61 00

www.bordeaux-inp.fr

Solutions RénaVisio par RENATER

<https://renavisio.renater.fr/>

Scopia Desktop - compatible Windows et MacOS

Conference Me - compatible Windows

Autre solutions RENATER

Rendez-vous <https://rendez-vous.renater.fr>

Accessible directement sur les postes de travail, et également sur tablettes ou smartphones via Jitsi Meet sur [Google Play](#) ou [Apple Store](#).





ANNEXE 2

Demande de visioconférence Candidat à un poste à Bordeaux INP

E N S C
 E N S C B P
 E N S E G I D
 E N S E I R B
 M A T M E C A
 E N S P I M A
 E N S T B B
 E N S G T I *
 ENSI Poitiers *
 I S A B T P *
 LA PREPA DES INP

* écoles partenaires



Avenue des Facultés
 CS 60099
 33405 Talence cedex
 Tram B "Arts et Métiers"
Tél. : 05 56 84 61 00
www.bordeaux-inp.fr

La présente demande doit être complétée et envoyée par le candidat au Président du comité de sélection par courriel au minimum 8 jours ouvrés avant la date de la réunion.

N° emploi GALAXIE :	
Je soussigné (nom Prénom) :	
demeurant :	
Téléphone :	Mail :
candidat à l'emploi d'enseignant-chercheur dont la référence figure ci-dessus, souhaite pouvoir bénéficier de la visioconférence pour mon audition par le comité de sélection prévue le	
J'atteste avoir pris connaissance de la charte fixant les modalités de recours aux moyens de télécommunication pour le fonctionnement des comités de sélection en vue du recrutement d'enseignants-chercheurs, disponible sur le site Internet de Bordeaux INP.	
Je reconnais avoir été informé que Bordeaux INP ne peut être tenue responsable de toute difficulté de connexion qui rend impossible l'audition du candidat et ce quelle que soit sa source.	
Coordonnées de l'organisme d'accueil lors de la visioconférence Les candidats qui souhaitent bénéficier de la visioconférence ont uniquement la possibilité de le faire dans un établissement relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, le rectorat de l'académie la plus proche de leur domicile, un autre organisme de recherche ou d'enseignement supérieur à l'étranger, les missions diplomatiques et les postes consulaires de la France à l'étranger (Article 4 de l'arrêté du 17/11/2008 fixant les modalités de recours au moyens de télécommunication pour le fonctionnement des comités de sélection)	
Coordonnées du lieu d'accueil :	
Dénomination :	
Adresse :	
Coordonnées du technicien en charge de la visioconférence :	
Nom Prénom :	
Téléphone :	Mail :
Fait à _____, le _____	Signature du candidat
Reçu par le président du CdS le :	Signature du président du CdS

Une copie de pièce d'identité (avec photographie clairement lisible) doit impérativement être jointe lors de la communication au Président du CdS du présent imprimé. Cette même pièce devra être présentée le jour de l'audition.

L'ensemble des informations demandées sur la présente fiche est obligatoire : toute information manquante entrainera la nullité de la demande.





ANNEXE 3

Demande de visioconférence

Comité de sélection à Bordeaux INP

E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I P o i t i e r s *
I S A B T P *
LA PREPA DES INP

* écoles partenaires



Avenue des Facultés
CS 60099
33405 Talence cedex
Tram B "Arts et Métiers"
Tél. : 05 56 84 61 00
www.bordeaux-inp.fr

La présente demande doit être complétée et envoyée par le président du CdS au référent Bordeaux INP du CdS par courriel au minimum 6 jours ouvrés avant la date de la réunion.

N° emploi GALAXIE :

Date de réunion prévue :

Horaire (début et fin) :

Nombre de sites distants :

Coordonnées du lieu d'accueil : **Bordeaux INP**

Adresse :

Nom Prénom du référent du CdS de Bordeaux INP présent :

Téléphone :

Mail :

Coordonnées du technicien en charge de la visioconférence :

Nom Prénom :

Téléphone :

Mail :

Coordonnées du site distant 1 :

Adresse :

Nom Prénom du membre du CdS ou du candidat :

Téléphone :

Mail :

Coordonnées du technicien en charge de la visioconférence :

Nom Prénom :

Téléphone :

Mail :

Coordonnées du site distant 2 :

Adresse :

Nom Prénom du membre du CdS ou du candidat :

Téléphone :

Mail :

Coordonnées du technicien en charge de la visioconférence :

Nom Prénom :

Téléphone :

Mail :

Coordonnées du site distant 3 :

Adresse :

Nom Prénom du membre du CdS ou du candidat :

Téléphone :

Mail :

Coordonnées du technicien en charge de la visioconférence :

Nom Prénom :

Téléphone :

Mail :





ANNEXE 3

Demande de visioconférence

Comité de sélection à Bordeaux INP

E N S C

E N S C B P

E N S E G I D

E N S E I R B

M A T M E C A

E N S P I M A

E N S T B B

E N S G T I *

ENSI Poitiers *

I S A B T P *

LA PREPA DES INP

* écoles partenaires



Avenue des Facultés
CS 60099
33405 Talence cedex
Tram B "Arts et Métiers"
Tél. : 05 56 84 61 00
www.bordeaux-inp.fr



Coordonnées du site distant 4 :

Adresse :

Nom Prénom du membre du CdS ou du candidat :

Téléphone :

Mail :

Coordonnées du technicien en charge de la visioconférence :

Nom Prénom :

Téléphone :

Mail :

Coordonnées du site distant 5 :

Adresse :

Nom Prénom du membre du CdS ou du candidat :

Téléphone :

Mail :

Coordonnées du technicien en charge de la visioconférence :

Nom Prénom :

Téléphone :

Mail :

Coordonnées du site distant 6 :

Adresse :

Nom Prénom du membre du CdS ou du candidat :

Téléphone :

Mail :

Coordonnées du technicien en charge de la visioconférence :

Nom Prénom :

Téléphone :

Mail :

Coordonnées du site distant 7 :

Adresse :

Nom Prénom du membre du CdS ou du candidat :

Téléphone :

Mail :

Coordonnées du technicien en charge de la visioconférence :

Nom Prénom :

Téléphone :

Mail :

Coordonnées du site distant 8 :

Adresse :

Nom Prénom du membre du CdS ou du candidat :

Téléphone :

Mail :

Coordonnées du technicien en charge de la visioconférence :

Nom Prénom :

Téléphone :

Mail :



ANNEXE 3

Demande de visioconférence

Comité de sélection à Bordeaux INP

E N S C
E N S C B P
E N S E G I D
E N S E I R B
M A T M E C A
E N S P I M A
E N S T B B
E N S G T I *
E N S I P o i t i e r s *
I S A B T P *
LA PREPA DES INP

* écoles partenaires



Avenue des Facultés
CS 60099
33405 Talence cedex
Tram B "Arts et Métiers"
Tél. : 05 56 84 61 00
www.bordeaux-inp.fr

Coordonnées du site distant 9 :

Adresse :

Nom Prénom du membre du CdS ou du candidat :

Téléphone :

Mail :

Coordonnées du technicien en charge de la visioconférence :

Nom Prénom :

Téléphone :

Mail :

Fait à

, le

Signature du candidat

Reçu par le président du CdS le :

Signature du président du CdS

Une copie de pièce d'identité (avec photographie clairement lisible) doit impérativement être jointe lors de la communication au Président du CdS du présent imprimé. Cette même pièce devra être présentée le jour de l'audition.

L'ensemble des informations demandées sur la présente fiche est obligatoire : toute information manquante entrainera la nullité de la demande.

